

Conférence de presse des Communes

**« Le rapport de l'IDHEAP confirme intégralement le conflit d'intérêts
d'ennova SA et l'implication de Groupe E Greenwatt SA dans
l'établissement du volet éolien du plan directeur cantonal »**

Fribourg, 12 décembre 2024

Conférence de presse des Communes, volet éolien du PDCant - Programme

- a) Salutations et présentation (Denis Grandgirard, Syndic de La Sonnaz)
- b) Développements (Me David Ecoffey, avocat des Communes)
- c) Questions

Introduction

Tout est résumé dans l'invitation à la presse du 6 décembre 2024.

Tout est détaillé dans le Commentaire des Communes du 9 décembre 2024.

Aujourd'hui uniquement un rappel des points saillants.

Rappel de la position officielle du Conseil d'Etat

- **Réponse du Conseil d'Etat 2021-CE-115** du 26 mai 2021 au Grand Conseil
- Réponse rédigée par Serge Boschung, chef du Service de l'énergie SdE

D'une part, avant de confier le mandat d'expertise et d'accompagnement du GT, le SdE s'est assuré de l'indépendance de la société Ennova, à savoir qu'elle n'était en l'état pas impliquée dans des projets de développement éoliens cantonaux, tant pour les Services industriels de Genève, que pour Groupe E Greenwatt ou tout autre développeur. Ledit service a aussi été tenu informé qu'à fin 2015 la société Ennova terminait une campagne de mesures des vents sur le territoire de la commune du Châtelard, et que le matériel utilisé devait encore être démonté, tenant compte des conditions météorologiques.

Rappel de la position officielle du Conseil d'Etat (suite)

Considérant ce qui précède, il ne fait aucun doute pour le Conseil d'Etat que le thème éolien inscrit au PDCant a été élaboré dans les règles de l'art, à savoir en conformité avec la procédure établie, ainsi qu'en toute indépendance et impartialité par rapport aux développeurs potentiels de futurs projets.

Rappel de la position officielle du Conseil d'Etat (suite)

Olivier Curty dans La Gruyère du 20 juillet 2021

Aucun conflit d'intérêts

Ces derniers mois, plusieurs opposants aux projets éoliens ont pointé du doigt des possibles conflits d'intérêts entre le Gouvernement et Groupe E. Membre du conseil d'administration de l'entreprise en question, Olivier Curty a notamment été mis en cause. A cette question, le vice-président du Gouvernement, qui milite pour que les membres de l'Exécutif sortent des conseils d'administration, répond sans hésitation que «jamais» une telle situation n'est survenue. «L'étude de planification a été réalisée sans consulter Groupe E et l'Etat n'a jamais attribué de mandat à cette société.»

Le conseiller d'Etat rappelle également que «les données récoltées par KohleNusbaumer n'ont pas influencé la désignation des périmètres éoliens». Pour rappel, les députés Antoinette de Weck et André Schoenenweid avaient, en mai dernier, mis en doute l'impartialité de

l'étude de mesure de vent en raison de la présence des directeurs du développeur Greenwatt au sein du conseil d'administration du bureau d'ingénieurs chargé des études. «Je rappelle que, sans l'apport de KohleNusbaumer, les données déjà récoltées étaient suffisantes comme base de planification.» Il complète: «Il faut aussi signaler que les valeurs les plus faibles ont été retenues et dans tous les cas, les résultats doivent être confirmés par des mesures supplémentaires avec la pose des mats.»

Ces accusations, Olivier Curty les rejette avec ironie: «Ce qui est drôle, c'est que, d'un côté, on me reproche de n'être pas intervenu dans le débat pour soutenir le projet éolien, et de l'autre, de soutenir Groupe E. Le fait que je sois critiqué des deux côtés est peut-être la preuve que je me situe dans le juste.» VAC

Rappel de la position officielle du Conseil d'Etat (suite)

Serge Boschung dans La Gruyère du 17 décembre 2017

PAR FRANCOIS PHARISA

C'est peu dire que le nouveau Plan directeur cantonal (PDCant), en consultation publique depuis le 10 novembre, était attendu. Par les pros comme les antis éoliennes. Tous attendaient de savoir quels sites allaient être retenus comme propices à l'implantation de parcs éoliens. Et quels autres jetés aux oubliettes. Ce afin de produire 160 gigawattheures (GWh) d'énergie éolienne par an d'ici 2030: le grand objectif du canton.

Les travaux ont commencé il y a plus de deux ans. Deux ans de silence radio. Rien ne devait filtrer. Pas question que des informations n'arrivent aux oreilles des organisations de protection de la nature, des autorités politiques locales ou des promoteurs qui, de leur côté, s'emploient également depuis plusieurs années à définir les zones susceptibles d'accueillir des éoliennes.

Sélection «scientifique»...

«Nous n'avons pas tenu compte des zones préalablement identifiées par les promoteurs, mais avons tout repris de zéro, assure Serge Boschung, chef du Service de l'énergie (SdE), qui présidait le groupe de travail chargé de dresser la liste des sites potentiels. «Aucun élément politique, émotionnel ou financier ne devait altérer ce travail purement scientifique.

Rappel de la position officielle du Conseil d'Etat (suite)

- **Aujourd'hui** avec le rapport de l'IDHEAP
- Rapport 2024-DEEF-34 du 10 septembre 2024
- Va être soumis au Grand Conseil la semaine prochaine

En conclusion, le Conseil d'Etat constate que l'étude réalisée par l'IDHEAP **n'a pas révélé l'existence d'un conflit d'intérêts avéré et clairement déterminé lors de l'attribution du mandat à l'entreprise ennova SA** dans le cadre de l'établissement de la planification éolienne cantonale.

Les faits dénoncés par les Communes

Tout est décrit dans le mémoire complémentaire des Communes du 18 octobre 2023 (disponible sur le site internet de La Sonnaz ou via le Commentaire des Communes du 9 décembre 2024 / liens hypertextes) :

1. ennova SA se trouvait dans une situation de conflit d'intérêts pour ses propres sites (SIG) et ceux de leur partenaire Groupe E Greenwatt SA.
2. Le SdE était parfaitement au courant de cette situation de conflit d'intérêts et c'est en connaissance de cause qu'il a attribué le mandat d'expert à ennova SA en janvier 2016.

Les faits dénoncés par les Communes (suite)

3. ennova SA a pu agir librement, à sa guise, sans contrôle du groupe de travail de l'Etat GT.
4. Il n'y a **jamais eu de planification négative** (soit de processus purement scientifique que l'on ne peut prétendument pas tordre), à savoir une page blanche (le territoire du canton) à laquelle on applique des critères successifs pour arriver, progressivement, par élimination, à la désignation d'endroits adaptés pour un site éolien. Il n'y a eu d'emblée (dès le 21 janvier 2016) qu'une **priorisation des 21 sites existants par ennova SA**, de ses propres sites SIG, de ceux de leur partenaire Groupe E Greenwatt SA et d'éventuels concurrents.
4. Le rapport explicatif du volet éolien de mai 2017, rédigé par ennova SA, est intégralement contraire à la vérité. C'est extrêmement grave !

Les faits dénoncés par les Communes (suite)

C'est ce que nous démontre à elle-seule l'attribution du mandat à ennova SA par le Service de l'énergie SdE le 14 janvier 2016 :

Remarques :

Les travaux d'impression se feront dès lors que les documents finaux auront été relus et validés par le SdE.

Les travaux relatifs à l'évaluation du productible éolien seront réalisés site par site. Actuellement, 21 sites sont recensés dans la planification dont 14 sur le Plateau, qu'il s'agirait de traiter dans le cadre du présent mandat. Les analyses économiques sont réalisées sur la base des 21 sites en planification.

Délais et livrables :

- . Livrable intermédiaire (tableau) : 21 janvier 2016 au plus tard.
- . Livrable définitif (rapport explicatif et carte) : 1^{er} mars 2016 au plus tard.

ATTRIBUTION D'UN MANDAT

Mandant : Service de l'énergie SdE
Bd de Pérolles 25
Case postale 1350
1701 Fribourg
Tél. : 026 305 28 41
Fax : 026 305 28 48
e-mail : energie@fr.ch
www.fr.ch/energie

Mandataire : ennova SA
Route de Chantemerle 1
1763 Granges-Paccot
e-mail : info@ennova.ch
www.ennova.ch

Mandat : Etudes et rapport de priorisation des sites éoliens dans le canton de Fribourg, selon l'offre E/B005/07/AA/201601 du 13 janvier 2016 établie par ennova SA.

Coût du mandat : Selon l'offre précitée : 43'014.20 francs TVA comprise

Travaux : 1. Préparation des travaux
Au stade de l'offre, il s'agit de reprendre l'existant, d'analyser les rouages de la pondération et de proposer, le cas échéant, des améliorations. Après ces premiers travaux, une discussion devra suivre avec le SdE pour définir une base commune.

2. Elaboration des documents

Cette phase est celle demandant un approfondissement particulier, se justifiant par une étude site par site avec des échelles d'approche de l'ordre du 25'000, voire de détails.

Chaque site fera l'objet d'une analyse détaillée et sa note sera argumentée dans le rapport explicatif.

Lorsque l'ensemble des notes sera attribué aux sites à travers le tableau « Classement des zones pour sites éoliens sur le canton de Fribourg », une séance avec le SdE devra avoir lieu, non seulement pour créditer ou modifier son contenu et la méthodologie, mais également pour définir la structure du rapport explicatif et le niveau de détails pour l'étape suivante.

3. Finalisation

Les étapes qui suivront la validation des travaux seront essentiellement axées sur la rédaction du rapport explicatif et l'élaboration de la carte de catégorisation des sites évalués.

Une séance de présentation du rapport aura lieu avec le SdE.

Remarques :

Les travaux d'impression se feront dès lors que les documents finaux auront été relus et validés par le SdE.

Les travaux relatifs à l'évaluation du productible éolien seront réalisés site par site. Actuellement, 21 sites sont recensés dans la planification dont 14 sur le Plateau, qu'il s'agirait de traiter dans le cadre du présent mandat. Les analyses économiques sont réalisées sur la base des 21 sites en planification.

Délais et livrables :

- Livable intermédiaire (tableau) : 21 janvier 2016 au plus tard.
- Livable définitif (rapport explicatif et carte) : 1^{er} mars 2016 au plus tard.

Clause de confidentialité :

Le mandataire est soumis à la clause de confidentialité et veillera à ce qu'aucune information ne soit divulguée hors de la structure de travail.

**Propriété
intellectuelle :**

La propriété intellectuelle de l'entier des documents produits et des résultats obtenus reste au SdE.

Les documents servant à l'établissement de ce mandat sont à la libre disposition du mandant.

Le mandant :



Fribourg, le 14 janvier 2016

Le mandataire :
(Sceau et signature).



(Lieu et date)


ennova SA
Route de Chantemerle 1
1763 Granges-Paccot

Annexe :

Un exemplaire de l'offre du 13 janvier 2016 d'ennova SA

Le rapport IDHEAP

1. IDHEAP/UNIVERSITE DE LAUSANNE mandaté par l'Etat.
2. ESSENTIEL : Ce n'est **PAS UNE ENQUÊTE ADMINISTRATIVE** !
3. IDHEAP n'avait **pas de pouvoirs d'investigation**, n'a pas pu poser des questions ou interroger des personnes.
4. IDHEAP n'a pu travailler que sur les informations et documents transmis par les personnes mises en cause, à savoir le SdE et la DEEF. Serge Boschung et la DEEF ont donc donné le maximum d'éléments/documents à décharge et le minimum d'éléments à charge ! Mais ce minimum comprend les procès-verbaux du groupe de travail de l'Etat GT, totalement secrets !

Le rapport IDHEAP

L'IDHEAP relève en permanence qu'elle ne dispose pas, dans les éléments qui lui ont été remis par Serge Boschung, de documents qui démontrent la thèse d'indépendance soutenue par l'Etat !

Au contraire, l'IDHEAP relève en permanence que Serge Boschung ne peut justifier sa position d'indépendance d'ennova SA et de non-connaissance du conflit d'intérêts que par une note interne qu'il a rédigée lui-même en janvier 2023 !

Le rapport IDHEAP

1. Le rapport de l'IDHEAP a été déposé auprès du Conseil d'Etat le **31 octobre 2023** déjà !
2. N'a pas plu au Conseil d'Etat qui a demandé des modifications.
3. IDHEAP indique n'avoir presque rien modifié et **redépose son rapport auprès du Conseil d'Etat le 13 juin 2024**.
4. Le Conseil d'Etat ne rend public le rapport que le **16 septembre 2024**, soit près d'une année après l'avoir reçu !
5. Véritable DISSIMULATION !
6. Dans l'intervalle, le Conseil d'Etat a pu faire avancer ses pions dans le dossier, notamment en imposant des mâts de mesures et en faisant avancer les travaux du COPIL !

Le rapport IDHEAP

7. Le Conseil d'Etat a tout d'abord produit le **16 septembre 2024** une **première version** totalement **CAVIARDEE / CENSUREE** du rapport de l'IDHEAP, avec **751 passages censurés** ! Le texte est totalement incompréhensible !
8. Sur cette base le Conseil d'Etat a pu communiquer de manière totalement contraire à la vérité !
9. Véritable tollé !
10. Le Conseil d'Etat publie une **deuxième version** il y a peu, à peine moins caviardée (**634 passages censurés**) et toujours incompréhensible pour les tiers, qui laisse apparaître ce que le Conseil d'Etat voulait dissimuler initialement, à savoir **l'implication totale de Groupe E Greenwatt SA dans l'élaboration du volet éolien du plan directeur cantonal !**

Le rapport IDHEAP

SUR LE FOND LE RAPPORT DE L'IDHEAP EST LITTERALEMENT ASSASSIN
POUR LE CONSEIL D'ETAT !

1. Tout ce que les Communes ont développé depuis 2021 est
intégralement confirmé !
2. Les Communes étaient même en-deçà de la réalité / vérité !
3. On comprend que le Conseil d'Etat l'ait censuré pour le rendre
illisible !

Le rapport IDHEAP

1. Très loin d'avoir recherché un expert indépendant et neutre vis-à-vis de Groupe E Greenwatt SA ou d'un autre développeur comme il l'a déclaré dans la réponse du Conseil d'Etat 2021-CE-115 et dans la presse, **Serge Boschung est allé chercher directement Groupe E Greenwatt SA pour faire partie du groupe de travail de l'Etat GT !**
2. Résistance au sein du Groupe de travail de l'Etat GT : contraire à la neutralité de l'administration et atteinte à la concurrence/monopole.
3. Le SdE change alors de stratégie et va chercher les mandataires et partenaires de Groupe E Greenwatt SA, soit notamment ennova SA(SIG).

Le rapport IDHEAP

4. Groupe E Greenwatt SA participe tout de même à la deuxième séance du groupe de travail de l'Etat GT, probablement en présence de Guillaume Favre de Thierrens d'ennova SA. Présentation PowerPoint qui laisse peu de place au doute sur le partenariat Groupe E Greenwatt SA et SIG/ennova.
5. Serge Boschung est informé par ennova SA le 30 septembre 2015 qu'elle entend défendre ses intérêts dans le canton pour ses sites du Massif du Gibloux, de Misery-Courtion et de Semsales.
6. Attribution du mandat le 16 janvier 2016 par le SdE sans élément qui démontre que le groupe de travail de l'Etat a été consulté.

Le rapport IDHEAP

7. Dès le 21 janvier 2016, soit cinq jours ouvrables à peine après l'attribution de mandat, ennova SA livre déjà un tableau/rapport des 21 sites existants, priorisés. En fait, ses propres sites (SIG), ceux de leur partenaire Groupe E Greenwatt SA et éventuellement de concurrents. ennova SA a été payée avec de l'argent public pour cela.
8. Le 25 janvier 2016, le groupe de travail de l'Etat GT prend connaissance du tableau/rapport des 21 sites existants priorisés, ne se pose pas la moindre question sur la présence d'ennova SA ni sur quelle base ce tableau a été établi par ennova SA.
9. Dès cet instant, soit dès le début des travaux effectifs, le groupe de travail de l'Etat GT ne travaille que sur les 21 sites existants et pas du tout sur une planification négative.

Le rapport IDHEAP

10. La consultation des « acteurs » dès le 20 avril 2016 : une gabegie.
11. L'exploitation des retours des « acteurs »: une mystification.
12. L'aveu le 12 août 2016 par Guillaume Favre de Thierrens du bricolage des retours des « acteurs ». Email de Guillaume Favre de Thierrens au groupe de travail de l'Etat GT.
13. L'utilisation des retours des « acteurs » a permis de réconcilier le processus officieux/dissimulé de priorisation des 21 sites existants avec le narratif officiel d'une planification négative. Le rapport explicatif de mai 2017 est contraire à la vérité.
14. Une « séance confidentielle greenwatt » est même utilisée par Guillaume Favre de Thierrens dans son email du 12 août 2016 au SdE pour justifier le dépassement de crédit...

Le rapport IDHEAP / Conclusion du rapport

En outre, un **enchevêtrement des intérêts** était **prévisible**, étant donné les procédures administratives en cours et le fait que des développeurs privés et semi-publics avaient déjà fait des investissements pour prospecter les possibilités de développements économiques dans le domaine d'installations d'éoliennes. En l'espèce, **ennova SA se situait bien des deux côtés** : du côté des organisations économiques agissant dans un but de développement de l'éolien à des fins économiques, d'une part, et du côté des mandataires externes conseillant les services administratifs chargés de la procédure de planification en vue de permettre ce même développement, d'autre part.

L'analyse a montré que **cette situation était connue de l'administration** (ainsi, dans son courrier du 30 septembre au SdE, **ennova SA émet le souhait de « représenter ses intérêts pour les questions relatives au développement des parcs éoliens du Gibloux, Misery-Courtion et Semsales »⁴⁹⁶**). Cependant, l'administration n'a pas procédé à une pesée des intérêts pour déterminer s'il y avait lieu de recourir aux services d'une telle entreprise. Dans l'hypothèse où l'administration ne pouvait pas fonctionner sans l'expertise d'un développeur et de son bureau d'études, elle aurait pu, d'une part, mettre en place des mesures organisationnelles garantissant qu'elle assurait bel et bien le pilotage du GT, spécialement en gardant auprès

⁴⁹⁶ Classeur gris Éoliennes_Correspondances, Promoteurs-Firma, p. 18.

Conclusion

Le rapport 2024-DEEF-34 que le Conseil d'Etat s'apprête à présenter devant le Grand Conseil la semaine prochaine est clairement contraire à la vérité !

La cause est toujours la même et peut être illustrée par une photo (conférence de presse du 8 octobre 2020)



Les énergéticiens au service
de la transition énergétique

Contribuer au futur de notre pays. Et de notre planète



groupe e

Maxime Mouton
Directeur général Énergie E
Matière Énergie
Transition Énergie Décarbonée



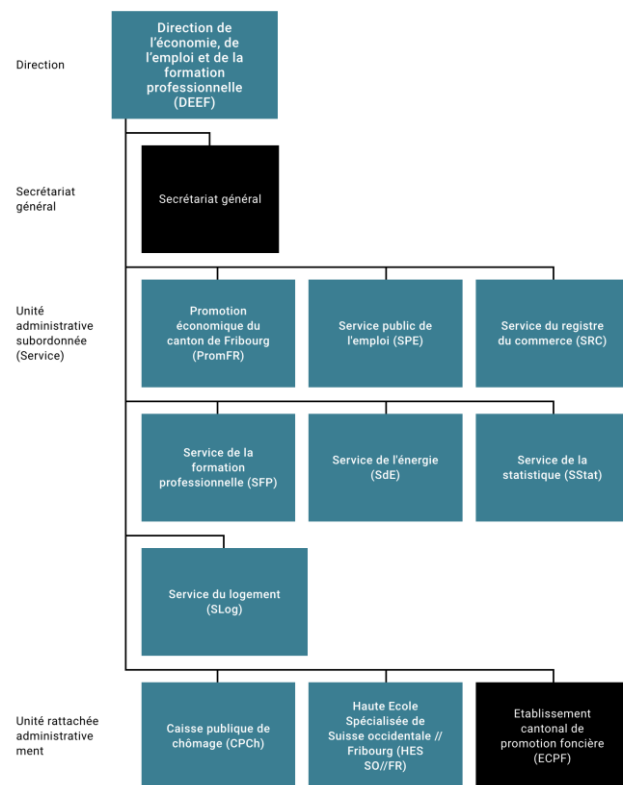
LE 1245

5:33 / 31:14

La triple casquette

Organigramme

(cliquer sur le nom du service pour accéder à sa page web)



Olivier Curty
Membre

- Membre depuis 2017
- Echéance du mandat 2026
- Né en 1972
- Licencié ès sciences politiques de l'Université de Lausanne, titulaire d'un Master of Advanced European Studies de l'Université de Bâle et d'un diplôme en relations extérieures de l'Université de Kent à Canterbury

Actuellement

- Conseiller d'Etat fribourgeois, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle depuis 2017
- Membre notamment du comité de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn) et du comité de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)
- Président de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF)
- Vice-président de Bluefactory Fribourg – Freiburg SA



Représentation de l'Etat au sein des entreprises - Directive

122.0.16

Directive concernant la représentation de l'Etat au sein des entreprises (gouvernance d'entreprise publique)

du 21.06.2016 (version entrée en vigueur le 01.01.2017)

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg

Vu la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004;
Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat;
Vu l'article 54 de la loi du 16 octobre 2001 sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration;
Considérant:
La présente directive concrétise les recommandations du rapport No 267 sur le postulat P 2054.09 Moritz Boschung / Alex Giardon – Gouvernance d'entreprise publique.
Sur la proposition de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts et de la Direction des finances,

Arrête:

1 Dispositions générales

Art. 1 Champ d'application matériel

¹ La présente directive a pour but d'assurer selon les principes de la bonne gouvernance l'exercice par l'Etat de ses droits de représentation au sein des entités de droit public ou de droit privé au capital desquelles il participe.

² A titre subsidiaire, elle s'applique aux entités et aux unités rattachées administrativement à une Direction, dotées de la personnalité juridique, qui sont régies par une loi spéciale.

³ La présente directive ne s'applique ni aux contributions au sens de la loi sur les subventions, ni aux unités rattachées administrativement à une Direction et auxquelles la personnalité juridique fait défaut.

Art. 2 Champ d'application personnel

¹ Les dispositions de la présente directive s'appliquent aux représentants et représentantes de l'Etat désignés par le Conseil d'Etat.

Art. 3 Direction responsable

¹ Le Conseil d'Etat désigne au début de chaque législature la Direction responsable de chaque entité au capital de laquelle l'Etat participe (ci-après: la Direction responsable).

greenwatt
groupe



32'000'000

32'000'000

32'000'000

32'000'000

Prêt Groupe E SA	2.00%	2014-2024	30.06.2024	10'000'000	0	10'000'000	0
Prêt Groupe E SA	1.00%	2021-2026	20.11.2026	22'000'000	0	22'000'000	0

32'000'000

0	32'000'000
---	------------

0

Total des dettes financières

32'000'000

0 32'000'000

1'000'000

Actionnaires

Nombre d'actions

Pourcentage

Groupe E SA

27'000

90,00%

Canton de Neuchâtel

3'000

10,00%

Total

30'000

100,00%

Dans le cadre du projet du parc éolien de Schwyberg Energie, la société s'est engagée auprès d'un fournisseur industriel à financer la construction des installations pour un montant initial de EUR 28'381'500.00. Au vu de l'important retard pris par le projet en raison d'oppositions, un avenant au contrat permettant de revoir les spécifications techniques des installations et de renégocier les conditions financières a été conclu entre les parties. En fonction des évolutions du dossier, l'engagement de Groupe E Greenwatt SA pourrait ainsi s'éteindre dans les années à venir.

COMPTES ANNUELS

BILAN

Actifs (en CHF)	Note	31.12.2022	31.12.2021
Actifs circulants		5'751'11 7	2'066'847
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4'908'372	503'496
Créances sur ventes et prestations	2	187'109	69'846
Autres créances à court terme	2	125'437	293'446
Comptes de régularisation actifs	2	530'199	1'200'059
Actifs immobilisés		53'781'931	56'941'116
Immobilisations financières	3	7'938'672	7'938'672
Participations	3-4	4'957'920	4'957'920
Immobilisations corporelles	5	37'472'022	35'551'849
Projets en construction	6	3'413'317	8'492'675
TOTAL DES ACTIFS		59'533'048	59'007'963

Passifs (en CHF)			
Capitaux étrangers à court terme		3'790'504	3'909'158
Dettes sur achats et prestations reçues	2	2'518'206	2'363'095
Dettes à court terme portant intérêt	7	0	1'000'000
Autres dettes à court terme	2	142'630	133'460
Comptes de régularisation passifs	2	112'9'669	412'604
Capitaux étrangers à long terme		32'000'000	32'000'000
Dettes financières à long terme portant intérêt	7	32'000'000	32'000'000
Total des capitaux étrangers		35'790'504	35'909'158
Capitaux propres		23'742'544	23'098'805
Capital-actions		30'000'000	30'000'000
Réserve légale générale issue du bénéfice		33'000	33'000
Pertes cumulées		(6'290'476)	(6'934'195)
Résultat reporté		(6'934'195)	(6'348'846)
Résultat de l'exercice		643'739	(585'350)
TOTAL DES PASSIFS		59'533'048	59'007'963



Jean-Claude Kolly · 2e
ingénieur civil chez Groupe E
15 h · 🌐

 [Se connecter](#)

S'il est un sujet qui est particulièrement sensible dans le canton de Fribourg, c'est bien celui de l'éolien: plus aucun parti politique n'ose aborder ce thème. Même l'Etat joue de prudence. Les anti-éoliens ne rencontraient jusqu'ici aucune contradiction. Cela leur a permis d'instiller dans l'esprit des fribourgeois des mensonges, de souiller le travail de planification de l'état, de chercher l'émotionnel, de développer une opposition systématique via leur avocat grassement rémunéré par des sponsors obscurs. Ça suffit!
C'est pour ces raisons que je suis fier de participer aux activités de PeoEole Fribourg / PoWind Freiburg.



ProÉole Fribourg / ProWind Freiburg [+ Suivre](#)

9 abonnés

5 j · Modifié · 🌐

Nous sommes fiers d'annoncer le lancement de notre association ProÉole Fribourg/ ProWind Freiburg ! 📢

[...voir plus](#)



**Une association pro-éoliennes
voit le jour à Fribourg**

frapp.ch

20:41



Jacques Mauron



Bonne lecture !

14:04 ✓✓

Aujourd'hui



Tract de soutien_241113.pdf

1 page • 364 Ko • pdf

19:19 ✓✓

Aucune raison de soutenir un média qui produit des dossiers complètement déséquilibrés, sans présenter les arguments de l'autre partie, comme ça a été le cas par exemple dans le cas du dossier sur l'éolien: plein d'erreurs et de fake news, aucun espace pour expliquer les arguments sur la nécessité de cette énergie locale et durable.

Je suis content que vos lecteurs aient compris qu'il n'y a pas la place pour une presse qui se laisse influencer par les arguments fallacieux d'opposants véreux et qui s'en fait le porte-voix.

20:34



Demandes des Communes

1. Le Conseiller d'Etat Olivier Curty et le chef du Service de l'énergie SdE Serge Boschung doivent être déchargés immédiatement du traitement du dossier éolien par le Conseil d'Etat.
2. Une enquête administrative, avec pleins pouvoirs d'investigation, confiée à des personnes neutres et indépendantes, doit être diligentée, respectivement une commission d'enquête parlementaire doit être mise en place. En particulier, le Grand Conseil doit exiger un rapport de l'IDHEAP totalement décaviardé et en prendre connaissance. Sur la base des résultats, les mesures adéquates devront être prises.
3. Le volet éolien du plan directeur cantonal doit être déclaré nul et ses travaux repris *ab ovo*, dans des conditions assurant une parfaite transparence.

Allianz 

Agence générale
Daniel Eltschinger

QUESTIONS ?

BOIS REFLECHI

greenwatt
groupe 


ennova
énergies renouvelables

groupe 

NEW 